

PROCÈS-VERBAL Nº 55

Réunion du groupe de travail sur l'aquaculture

22 mars 2023 **14 h 30 – 17 h 30** (heure locale)

• <u>Hôtel Meliá Lisboa Aeroporto</u> (Lisbonne, Portugal)

Introduction. Nature de la réunion

Le groupe de travail sur l'aquaculture du Conseil consultatif des régions ultrapériphériques (CC RUP) s'est réuni en session présentielle à l'Hôtel Meliá de Lisbonne, avec une interprétation simultanée en portugais, français et espagnol, à quatorze heures trente (heure de Lisbonne), le vingt-deux mars deux mille vingt-trois.

1. Mot de bienvenue du président du groupe de travail

M. François Herman (Syndicat des Producteurs Aquacoles de Guadeloupe et président du groupe de travail) a souhaité la bienvenue à toutes les personnes présentes (voir liste des participants) et a souligné l'importance des présentations inscrites à l'ordre du jour.

Informations administratives et adoption de l'ordre du jour

Madame la Secrétaire générale a indiqué que le procès-verbal de la dernière réunion du groupe de travail sur l'aquaculture avait été adopté par consensus et par écrit le sept février deux mille vingt-trois et a précisé que la présente réunion serait enregistrée aux fins de la rédaction de son procès-verbal. Elle a indiqué que, bien que l'ordre du jour de la réunion ait été modifié à plusieurs reprises, en raison de l'indisponibilité d'orateurs invités, celui-ci a finalement été adopté par consensus et par écrit le vingt mars deux mille vingt-trois.

Étant donné que M. François Herman, participant à la réunion à distance, rencontrait des problèmes de connexion, M. David Pavón (*Federación Regional de Cofradías de Pescadores de Canarias* et vice-président du groupe de travail) a donné suite à la réunion.



2. Présentation relative à la « Communication de la Commission européenne : Pour un secteur des algues fort et durable dans l'UE » - Commission européenne - M. Lorenzo Paliotta

M. Lorenzo Paliotta a remercié l'invitation et s'est présenté, en indiquant qu'il travaillait actuellement à la Direction générale des Affaires maritimes et de la Pêche (DG MARE), chargé de la « *Bioéconomie bleue* ».

Il a commencé sa présentation en établissant un cadre théorique, soulignant que l'initiative de l'Union européenne (UE) en faveur d'un secteur des algues fort et durable définit la façon dont l'UE peut accroître la production durable, la consommation sûre et l'utilisation innovante d'algues et de produits à base d'algues, contribuant ainsi aux objectifs du Pacte vert européen : transition vers une UE verte, circulaire et neutre en carbone ; préservation et restauration de la biodiversité et protection des écosystèmes. Il a également expliqué que les algues représentent une ressource largement inexploitée et que les « *Orientations stratégiques pour une aquaculture plus durable et compétitive dans l'UE* », adoptées en deux mille vingt et un, soulignent la nécessité de promouvoir la culture des algues, tant macro-algues (algues marines) que micro-algues. Un secteur des algues prospère dans l'UE pourrait devenir un modèle et une source d'inspiration pour que d'autres industries deviennent plus régénératives, innovantes et socialement exemplaires, créant des milliers d'emplois, particulièrement dans les communautés côtières.

M. Lorenzo Paliotta a souligné que les algues sont fréquemment présentées comme un aliment sain et peu calorique, riche en fibres, micronutriments et composés bioactifs, certaines espèces étant connues pour leur teneur en protéines particulièrement élevée. Les propriétés des algues et leurs composés biochimiques en font un matériau précieux pour un nombre croissant d'autres utilisations commerciales, notamment : aliments pour animaux/poissons et additifs pour l'alimentation animale ; produits pharmaceutiques ; biostimulants pour les plantes ; bioemballages ; cosmétiques ; biocarburants et services fournis dans le cadre du traitement d'eaux usées, tels que la séquestration de carbone et de nutriments. Les algues, lorsqu'elles sont cultivées en mer, séquestrent le carbone, réduisant l'acidification des océans.



Toutefois, de tels avantages doivent être considérés à la lumière de la législation de l'UE existante et comparés aux potentiels risques pour la santé (par exemple, la teneur élevée en métaux lourds de certaines espèces d'algues).

Il a indiqué que le secteur des algues marines en Europe est actuellement plus centré sur la récolte d'algues en milieu naturel que sur la culture dans des installations d'aquaculture (comme en Asie) et qu'il est encore à l'état embryonnaire. Il a par ailleurs souligné que le marché asiatique s'est significativement développé au cours de la dernière décennie (les algues marines représentent environ la moitié de la production aquacole mondiale), alors que la production européenne d'algues marines est encore négligeable.

M. Lorenzo Paliotta a délivré un message optimiste au sujet de l'avenir du secteur des algues dans l'UE, expliquant que malgré la position marginale que l'UE occupe aujourd'hui sur le marché mondial, elle peut, compte tenu des perspectives commerciales favorables, développer un secteur des algues consistant, centré sur la production aquacole et la mariculture innovante d'algues. Il a déclaré que, selon les données de l'UE, il existe une demande croissante de produits à base d'algues marines et que cette demande croît en fonction des tendances en matière de santé et de durabilité. Actuellement, l'UE est l'un des principaux importateurs mondiaux de produits à base d'algues marines en valeur, et c'est cette situation que l'on tente de faire évoluer, car la CE estime qu'il existe une opportunité de développer le secteur des algues et qu'elle ne peut être ignorée.

Il a mentionné les initiatives prises jusqu'à présent par la CE concernant le secteur des algues, telles que : le projet <u>EU4Algae</u> (création d'une plate-forme collaborative de parties prenantes du secteur des algues en Europe) ; les appels à présentation de candidatures pour les fonds de recherche et d'innovation de l'UE (<u>Horizon Europe</u>) ; <u>l'Entreprise commune pour une Europe fondée sur la bioéconomie circulaire</u> (CBE) ; les investissements dans le secteur des algues rendus possibles par le Fonds européen pour les Affaires maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) et le Fonds européen de développement régional (FEDER), ainsi que les mécanismes de soutien aux entreprises liées à l'économie bleue (<u>Blue Invest</u>).

Il existe également des initiatives destinées à améliorer les connaissances sur les algues, comme le <u>Réseau européen d'observation et de données sur le milieu marin</u>, l'étude sur la biomasse du <u>Centre commun de recherche</u> (CCR) ; les études sur les algues qui analysent la façon dont celles-ci peuvent contribuer à atteindre les objectifs climatiques et leur relation avec les



nutriments ; et les initiatives de sensibilisation aux océans et de production de documents sur ce thème.

La <u>feuille de route de la bioéconomie bleue</u>, publiée par le Forum de la bioéconomie bleue en 2019, a identifié certains obstacles à la croissance du secteur des algues et a formulé des recommandations dans quatre domaines d'action : politique, environnement et réglementation ; finance et développement des entreprises ; consommateurs et chaînes de valeur ; et science, technologie et innovation. Concernant les obstacles susmentionnés, l'UE a pour objectif de : améliorer le cadre de gouvernance et la législation ; améliorer l'environnement commercial ; combler les lacunes en matière de connaissances, de recherche, de technologie et d'innovation ; et accroître la sensibilisation sociale et l'acceptation par le marché des algues et des produits à base d'algues dans l'UE. Les actions décrites devront être testées de manière coordonnée et seront mises en œuvre en étroite collaboration avec les États membres et les parties prenantes concernées.

Au sujet des prochaines étapes, M. Lorenzo Paliotta a indiqué que des partenariats ont déjà été noués avec différents partenaires institutionnels. La CE coordonne également la mise en œuvre des actions avec les États membres, le secteur et d'autres parties prenantes, et organise un Sommet européen de sensibilisation aux algues, qui se déroulera en octobre de cette année à Paris. Il a ajouté qu'en agissant dès maintenant, l'UE pourra saisir l'opportunité de remédier aux lacunes éventuelles et, en plus de répondre à l'intérêt croissant pour les algues en tant que matière première alternative dans plusieurs secteurs, elle pourra également stimuler le développement d'une ressource renouvelable, compétitive et sûre d'un point de vue économique, social et environnemental pour le marché de l'UE et international des produits à base d'algues, actuellement en pleine croissance.

M. Lorenzo Paliotta a remercié les personnes présentes pour leur attention et s'est déclaré disponible pour répondre à des questions et aux contributions supplémentaires sur le sujet.

3. Questions et réponses

M. David Pavón a remercié M. Lorenzo Paliotta pour sa présence, soulignant que le CC RUP apprécie toujours la présence de la CE à ses réunions. Puis, il a ouvert la session de questions des participants.



M. François Herman a remercié M. Lorenzo Paliotta pour sa présentation et a demandé qu'elle soit transmise au groupe de travail. Il a mentionné que, comme pour le secteur des algues, le secteur aquacole de l'UE représente généralement un faible pourcentage du secteur aquacole mondial. Il a déclaré qu'à La Réunion, il y a des producteurs de spiruline qui répondent à toutes les normes, mais qu'ils sont fortement concurrencés par des produits de pays tiers, dont les coûts de production sont bien inférieurs à ceux des producteurs européens, et qu'il est nécessaire de trouver des moyens de réduire cet écart de compétitivité.

M. Lorenzo Paliotta a partagé la préoccupation concernant la concurrence mondiale sur le secteur des algues et a expliqué qu'il s'agit d'un domaine d'intervention. Toutefois, la DG MARE finance des projets de recherche sur les marchés du secteur.

M. François Herman a indiqué qu'en Guadeloupe, un producteur souhaite produire des algues à usage cosmétique. Mais il rencontre une difficulté au niveau des concessions en raison de la prolifération de *sargassum* dans la région, la culture des algues étant souvent associée à ce problème. Par ailleurs, le *sargassum* entravent l'accès à l'espace maritime pour les pratiques aquacoles et l'uniformisation de la réglementation européenne est également un frein au développement du secteur.

M. Lorenzo Paliotta a indiqué que la CE est consciente du problème concernant le *sargassum* et de l'accès à l'espace maritime pour les pratiques aquacoles. Il a toutefois souligné que ce deuxième problème ne relève pas de la compétence de la CE mais de celle des États membres, qui doivent réserver des zones destinées à l'aquaculture d'algues.

M. Jean-Michel Cotrebil (Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Martinique - CRPMEM) a demandé s'il y avait déjà eu des projets en Martinique, au niveau européen, sur la culture des algues. Il a déclaré que sa région présente également des problèmes en termes de superficie utilisable pour l'aquaculture en raison de la présence de *sargassum*.

M. Lorenzo Paliotta a déclaré qu'il ne savait pas s'il y avait déjà eu des projets financés par l'UE en Martinique sur la culture des algues, mais il s'est engagé à se renseigner et à envoyer une réponse écrite.

Mme Helena Abreu (*AlgaPlus*) a demandé si la DG MARE prévoyait de visiter les différentes régions (et pas seulement les régions ultrapériphériques) et de s'entretenir avec les organismes responsables afin de trouver des solutions pour que le secteur de l'aquaculture puisse se développer.



M. Paliotta a répondu que la DG MARE n'avait pas prévu de se rendre physiquement dans chaque région ultrapériphérique (RUP) et dans chaque État membre. Cependant, il a indiqué que la DG MARE organiserait un séminaire technique sur l'aquaculture, avec des représentants des États membres, pour aborder la question de l'accès à l'espace maritime et des licences.

M. Jean-Michel Cotrebil a insisté sur la question de la prolifération de *sargassum* en Martinique et dans les autres RUP françaises. Il a mentionné qu'il était pêcheur professionnel et qu'il comprenait les difficultés rencontrées par le secteur en raison de cette espèce invasive. Il a reconnu qu'il existe de bons projets de la CE pour lutter contre le *sargassum*. Toutefois, des solutions devraient être trouvées pour les écosystèmes qui sont déjà endommagés par les algues, car la région n'a pas les moyens de lutter contre les préjudices causés. Il a ajouté que la région ne se sent pas soutenue par l'État français et a besoin de l'aide de l'UE, car l'avenir du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans ces régions n'est pas favorable, leur souveraineté alimentaire étant en jeu. Et il a invité l'UE à se rendre en Martinique afin de se faire une idée de l'impact de *sargassum* dans ces régions. Il a affirmé que la Martinique souhaitait développer l'aquaculture, mais qu'elle ne disposait pas de conditions favorables à cet effet, et que le *sargassum* devaient être considérées comme une catastrophe naturelle.

M. François Herman a approuvé les déclarations de M. Jean-Michel Cotrebil et a déclaré que l'Europe devrait renforcer et accélérer le soutien à la recherche de solutions pour répondre à l'invasion de *sargassum*, et plus particulièrement à la recherche appliquée destinée à leur valorisation, afin qu'elles cessent d'être des parasites et deviennent une ressource utilisable. Il a ajouté que la CE ne pouvait pas, d'un côté, encourager le développement de l'algoculture et, de l'autre, ignorer la réalité de la concurrence internationale.

M. Jorge Gonçalves (Associação de Produtores de Espécies Demersais do Açores - APEDA) a expliqué qu'aux Açores, il y a aussi des algues invasives, l'algue Rugulopteryx okamura. La façon dont elle est arrivée n'est pas connue, mais elle a proliféré de manière exponentielle et a causé de nombreux problèmes, notamment la destruction de la faune et de la flore côtières, devenant une véritable épidémie. Il a déclaré que cette algue est arrivée sur l'île de Faial il y a environ deux ans et qu'elle s'est répandue dans les neuf autres îles. Il a ajouté qu'il avait connaissance de travaux de recherche sur l'exploitation de l'algue Rugulopteryx okamura et a demandé à l'UE de commencer à considérer ces invasions d'algues avec moins de légèreté, car il est nécessaire de trouver des solutions urgentes.



Mme Helena Abreu a déclaré avoir conscience de la situation aux Açores provoquée par la *Rugulopteryx okamura* et a ajouté que des recherches étaient menées sur le sujet. Actuellement, outre la côte méditerranéenne (sud de l'Espagne), l'algue est également présente au Portugal continental. Elle a indiqué que cette algue a une énorme capacité de reproduction et figure sur la liste des espèces invasives de l'Union européenne. Il faut donc pour cela mettre en œuvre des efforts rapides et intégrés pour résoudre le problème.

M. Gualberto Rita (*Federação das Pescas dos Açores*) a demandé si Mme Helena Abreu avait connaissance d'une quelconque valeur ajoutée dans la récolte de la *Rugulopteryx okamura*, ce à quoi celle-ci a répondu qu'elle avait connaissance d'études concernant les avantages de cette algue en tant que bio-stimulant pour l'agriculture.

M. Lorenzo Paliotta a remercié toutes les interventions, mentionnant qu'elles avaient toutes été enrichissantes et qu'il les transmettrait à la CE.

M. David Pavón a remercié la présentation et a invité M. Lorenzo Paliotta à continuer à participer à la réunion.

4. Présentation du Projet « AlgaPlus » – Mme Helena Abreu

Mme Helena Abreu a remercié l'invitation à présenter le projet dont elle est la fondatrice (AlgaPlus), et a expliqué que celui-ci était le fruit de la volonté de mettre en pratique une vaste expérience accumulée grâce à plusieurs travaux de recherche menés au Portugal et à l'étranger, dans une activité commerciale à valeur ajoutée, ayant un impact positif sur l'environnement et sur la qualité de vie des personnes. L'objectif principal était d'apporter une réponse au besoin croissant du marché alimentaire et des cosmétiques d'obtenir des ingrédients et des produits marins naturels, durables et différenciateurs, tant pour leur fonctionnalité que pour leur origine, grâce à une ressource qui n'était pas exploitée sur le territoire national.

Ce projet est né en 2012 et se consacre à la culture contrôlée et durable de macroalgues marines originaires de la côte atlantique, dans un système à terre aussi innovant que naturel et avec une certification biologique. Situé dans la ria de la ville d'Aveiro, dans une zone du réseau Natura 2000, AlgaPlus est un projet pionnier en Europe dans la culture de macroalgues dans une perspective de bioéconomie bleue circulaire, par l'intégration d'une aquaculture de poissons ayant une certification biologique pour l'ensemble du processus. La production comprend la seule écloserie européenne à échelle commerciale de l'espèce *Porphyra* spp, également connue comme le nori de l'Atlantique.



Mme Helena Abreu a expliqué que la mission d'AlgaPlus est de démocratiser l'utilisation et la consommation des espèces de macroalgues cultivées au Portugal, via l'optimisation de protocoles de culture, de façon à garantir le meilleur rapport qualité/prix sur le marché mondial. Elle a ajouté que l'entreprise souhaite s'affirmer comme une référence en matière de qualité, de cohérence et de traçabilité des solutions marines et de fourniture de services d'assistance technique, et que le principal objectif est de continuer à parier sur l'innovation, la qualité et la durabilité environnementale et sociale, des valeurs à la base de la production des macroalgues marines d'AlgaPlus, qui améliorent tous les jours le potentiel de cette ressource naturelle, renouvelable et durable.

Plusieurs marques font partie du portefeuille d'Algaplus : *ALGA*+, composée d'algues vendues en vrac et dans différents formats ; *Tok de Mar*, qui s'adresse au commerce de détail de produits alimentaires à base d'algues et aux restaurants ayant une certification bio (algues sèches entières et fraîches conservées dans le sel, conserves de sardines aux algues, sel de mer traditionnel et fleur de sel aux flocons d'algues) ; et *Sea Originals*, pour les produits de bien-être, SPA et unités hôtelières. Les produits destinés aux chefs sont disponibles à la vente dans les magasins de produits biologiques, dans d'autres points de vente et directement chez Algaplus.

AlgaPlus travaille avec des espèces locales, des espèces d'intérêt commercial et des espèces autorisées pour la consommation alimentaire ou les cosmétiques dans l'UE. Ils produisent des espèces telles que la laitue de mer (*Ulva sp.*) et le nori de l'Atlantique (*Porphyra spp.*) (Au niveau européen, 22 sont autorisées à la consommation).

Le cycle complet de la production d'algues est exécuté en interne : écloserie, culture en bassins, transformation (lavage, salage, séchage et broyage) et conditionnement, en utilisant uniquement de l'eau salée, ce qui minimise l'utilisation d'eau potable. Au cours de leur croissance, les algues, en tant qu'organismes photosynthétiques, absorbent les nutriments inorganiques dissous dans l'eau et le CO₂ (dioxyde de carbone), libérant de l'O₂ (oxygène) pendant la journée ; elles garantissent de cette façon la productivité et la durabilité du processus, sans besoin d'ajouter des engrais. Pendant la transformation des algues, ils travaillent avec un concept de zéro déchet, en valorisant chaque étape avec l'obtention de coproduits.



5. Questions et réponses

M. François Herman a également félicité Mme Helena Abreu pour la réussite de son projet et l'a interrogée sur la structure de l'entreprise et les marchés qu'elle couvre.

Mme Helena Abreu a précisé qu'AlgaPlus est une entreprise privée et a indiqué qu'elle se consacre également à la pisciculture (à petite échelle), toujours avec des normes de qualité élevées et le souci du bien-être animal. Elle a indiqué que l'entreprise conduisait des recherches sur la possibilité d'utiliser les algues comme aliment pour les poissons.

M. Jean-Michel Cotrebil a déclaré que la présentation avait été très intéressante et qu'il partagerait le projet avec les aquaculteurs de la Martinique.

M. David Pavón a remercié la présentation faite et a félicité Mme Helena Abreu pour le projet AlgaPlus.

6. Débat entre les membres sur la recommandation à adresser à la Commission européenne

M. Herman a déclaré qu'il était important de rédiger une recommandation et d'attirer l'attention de la CE sur certains obstacles au développement de la culture d'algues dans les RUP, qui ne sont pas pris en compte. Notamment la question de la concurrence internationale sur le secteur de la culture d'algues. Si les producteurs des RUP ne parviennent pas à être compétitifs sur les marchés européens, leurs opportunités commerciales demeureront confinées à des niches de marché très limitées et la restriction des opportunités sur ces niches de marché ne leur permettra pas d'évoluer vers des échelles de production susceptibles de réduire les coûts de production. Il a proposé de procéder à un échange d'idées par e-mail après la réunion, de sorte à élaborer un projet de recommandation.

Madame la Secrétaire générale a déclaré que le secrétariat attendait les avis des membres pour la rédaction d'une recommandation.

M. David Pavón a remercié Mme Emilia Gargallo (DG MARE) pour sa présence ; celleci a répondu que toute recommandation provenant du CC RUP serait toujours très bien accueillie par la CE.



Autres questions

M. François Herman a remercié tous les participants pour leur présence et, l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Conclusions/Recommandations

Les points inscrits à l'ordre du jour ont tous été traités.